

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
19 juin 2024

PUBLIE LE : 20 JUIN 2024

Délibération n°240619-15 : Occupation du domaine public Chemin des Hautes Plaines Société
DELCLUSY – Avenant à la modification de la parcelle occupée

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le treize juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 JUIN 2024

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9 pour le compte administratif 2023 10 pour les autres délibérations

**OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CHEMIN DES HAUTES PLAINES
SOCIETE DELCUSY – AVENANT DE MODIFICATION DE LA PARCELLE
OCCUPEE**

RAPPORTEUR : Le Président

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-3 ;

VU le relevé de géomètre du 15 décembre 2023 ;

VU la convention d'occupation du domaine public du chemin des hautes plaines, signée le 21 décembre 2015 entre le Syndicat et la société Delcusy, s'exécutant depuis le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 5 ans reconductible tacitement par périodes de 5 ans ;

CONSIDERANT que le Syndicat souhaite diminuer le périmètre de l'occupation, la diminution de parcelle envisagée concernant une surface 47 m², portant ainsi la surface totale occupée sera de 561 m² à 514 m² ;

CONSIDERANT qu'en conséquence, le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par l'Occupant au profit du Syndicat sera harmonisé à hauteur de de 4,00 euros nets de taxe par m² ;

CONSIDERANT en conséquence le projet d'avenant 1 à la convention ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant 1 à la convention d'occupation du domaine public du chemin des hautes plaines signée avec la société DELCUSY, dont le siège se situe 2 CR 1 78260 Achères Siret 326 153 202 00022, portant le périmètre d'occupation à 514 m² et modifiant la redevance d'occupation en conséquence à hauteur de 4,00 euros nets de taxe par m², applicable à compter du 1^{er} juillet 2024.


AUTORISE le Président à signer ledit avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Fait à Saint Germain en Laye, le 19 JUIN 2024

Transmis en préfecture et affiché le 20 JUIN 2024

Pour Extrait Conforme


Michel LEPERT
Secrétaire de séance


François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal